



## Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

---

### **ÉLAGAGE DES ARBRES, HAIES ET BUISSONS LE LONG DES ROUTES PUBLIQUES**

Il est rappelé que conformément aux articles 58, 68 et 74 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes (LCER), les arbres doivent être élagués et les haies vives et buissons taillés de façon qu'aucune branche ne pénètre dans l'espace réservé au trafic (gabarit d'espace libre).

En règle générale, le gabarit d'espace libre doit déborder de 50 cm au moins des limites de la chaussée.

La route doit être maintenue libre de toute branche la surplombant jusqu'à une hauteur de 4 m 50 de la chaussée et de 2 m 50 d'un chemin pour piétons (trottoir) ou d'une piste cyclable, et lorsqu'il s'agit de garantir un bon éclairage public, jusqu'à la hauteur des lampes (l'éclairage public ne doit pas être entravé par des obstacles végétaux empêchant la diffusion de la lumière).

Les hydrantes doivent être aisément accessibles,

Les buissons et les haies vives susceptibles d'entraver la visibilité aux abords des passages à niveau, croisements, débouchés, ainsi qu'à l'intérieur des courbes seront taillés à une hauteur maximum de 80 cm (article 76 LCER).

Les propriétaires bordiers de routes publiques sont invités à tailler leurs arbres, buissons et haies vives conformément aux présentes prescriptions. Restent réservées les dispositions de l'article 58, alinéa 4 de la LCER qui fixent les responsabilités en cas de dommages par suite d'inobservation des prescriptions précitées.

En cas de négligence, les travaux d'élagage pourront être exécutés ou ordonnés par l'autorité communale, aux frais du propriétaire.

## EAU POTABLE

Le manque persistant de précipitations pluviales précarise l'approvisionnement de nos sources de Fregiécourt et Charmoille.

Malgré les apports d'eau de secours dont bénéficie notre Commune afin d'assurer une alimentation normale, le conseil communal recommande vivement les usagers à faire preuve de modération dans leur consommation d'eau potable. Une utilisation parcimonieuse de l'eau s'impose.

## FUITES SUR LE RÉSEAU D'EAU

La période de sécheresse que nous venons de vivre et qui perdure met à rude épreuve notre réseau d'eau potable (conduites). Plusieurs fuites sur celui-ci ont été réparées.

Nous vous demandons de bien vouloir signaler tous bruits suspects autour des bâtiment ou du compteur d'eau, ainsi que les éventuelles diminutions de pression d'eau aux robinets. Merci de votre collaboration.

## MARCHÉ DE NOËL PRIVÉ « LA GRANGE AUX FÉES »

Vendredi 27 et samedi 28 novembre 2015 aura lieu un marché de Noël.

Il se déroulera à la Rue du Milieu 3 de 16 heures à 21 heures. Quinze stands présenteront de l'artisanat local. Un petit débit de boissons sera à disposition.

Veuillez noter que pour cet événement, la route sera fermée à la circulation. Plus d'informations sur [www.facebook.com/grangeauxfees](http://www.facebook.com/grangeauxfees).

\*\*\*\*\*

Nous remercions chacun-e de son attention.

CONSEIL COMMUNAL